

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



nombre ne dépasse pas 30 fr. par mois. En 1835, le nombre des émigrés subsidés, en France, était de 4,572. Sur le nombre total des subsidés dans cette année on comptait 3,858 anciens militaires et 714 civils.

Le nombre d'émigrés mort depuis le commencement de l'exil est de 755 hommes et de 28 femmes. On compte parmi les émigrés 494 décorés de la croix militaire de Pologne et 36 membres de la Légion d'Honneur. Le nombre des membres de la diète de Pologne au sein de l'émigration est de 40, dont 4 sénateurs et 36 nonces ou députés. Parmi les militaires on compte 18 généraux de l'ancienne armée insurrectionnelle. Il y a 11 officiers polonais dans la légion étrangère en Algérie, 17 dont 2 généraux dans l'armée belge. Le nombre des personnes dont les biens ont été confisqués par le gouvernement russe est de 5,362. La valeur de ces biens est estimée à environ 100 millions.

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE,

Par le Steamer de Boston du 1er d'Avril 1847

SERA CLOSÉ AU

Bureau de Poste de Montréal,

LE 27 DU COURANT A 7 HEURES P. M.

Les journaux doivent être livrés à 5 heures.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 26 MARS 1847.

LES DROITS DIFFÉRENTIELS ET LES LOIS DE NAVIGATION.

Le mémorial que le bureau du commerce de Montréal vient de présenter à Son Excellence, mérite la considération la plus sérieuse du peuple Canadien. L'opinion publique a déjà été éclairée par la presse du pays sur ces importantes questions à l'ordre du jour, et les journaux de toutes les nuances semblent être unanimes à demander le rappel des droits différentiels et des lois de navigation. La Gazette de Montréal elle-même, qui, il y a quelques mois, croyait l'abrogation des lois de navigation, une demande exorbitante de la part des colonies, pense aujourd'hui qu'elle devrait avoir lieu. Il est bien certain que sans cela, notre commerce ne peut que tomber en ruines complètement.

Quant au rappel de tous droits sur les provisions et sur les premières nécessités de la vie, c'est là une question qui ne rencontrera pas probablement une opinion aussi unanime. Tout free trader que nous soyons, nous ne sommes pas prêts à dire qu'il ne devrait y avoir aucuns droits sur ces articles. Puisqu'il faut des droits pour des objets de revenu public, si l'on protège incidemment une classe de produits il faudra également que l'on en fasse autant pour les autres. Mais, nous croyons qu'il faut mettre les droits les plus bas possibles, si l'on croit devoir en mettre du tout, sur les articles de première nécessité.

Nous publions plus bas l'opinion donnée par M. le procureur-général Smith sur l'opération de l'acte impérial suspendant temporairement les lois de navigation. Nos lecteurs verront que le grand avocat constitutionnel James Smith a fait au Bureau du commerce de cette ville, une réponse bien peu satisfaisante. M. Smith ne répond pas du tout à la question faite par le Bureau du commerce. Il leur dit tout ingé-

nement que "si le statut impérial ne donne pas le pouvoir aux vaisseaux étrangers de commercer au port de Montréal, le Parlement Provincial n'a aucune autorité, etc." mais c'est afin de savoir si le statut impérial donne ce pouvoir, qu'on vous a fait la question, M. Smith, et vous répondez par un si ! croyez vous qu'un procureur-général en Angleterre aurait répondu de cette manière ? c'est là probablement un de vos derniers actes publics. Il est tout à fait digne de votre début ; Richard is himself again !

Vendredi dernier, le mémorial suivant a été présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général : La pétition du conseil du Bureau de Commerce de Montréal,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT, Que dans l'opinion de vos pétitionnaires la politique commerciale adoptée récemment par la mère-patrie demande impérieusement l'attention immédiate de la législature provinciale, dans le but d'effectuer des modifications analogues dans les lois fiscales et commerciales de cette province.

Quelles lois qui pèsent le plus injustement sur les énergies des habitants de cette province, en gênant la liberté de leur commerce, en décourageant cet esprit d'entreprise et d'industrie, qui devrait avoir toute la latitude possible, et enfin en s'opposant au bien-être général, par les entraves qu'elles apportent au développement des ressources variées de la province, sont les lois de navigation anglaises ; 2o les droits différentiels impériaux ; 3o les droits levés sur les produits agricoles ; et enfin, les restrictions maintenues contre les vaisseaux qui naviguent le St. Laurent.

La première et la dernière des restrictions ci-dessus ne sont pas, comme vos pétitionnaires le savent, sous le contrôle de la législature provinciale, mais ils pensent néanmoins qu'il est nécessaire d'attirer l'attention de Votre Excellence à leurs effets pernicieux sur notre commerce et notre bien-être général, dans l'espoir que Votre Excellence prendra les démarches nécessaires pour les mettre sous les yeux des autorités impériales, et faire connaître la nécessité urgente qu'il y a que ces lois soient modifiées de manière à permettre au peuple de cette colonie d'employer librement les vaisseaux du meilleur marché qu'ils pourront se procurer qu'ils soient anglais ou étrangers, et aux habitants de Montréal en particulier, le pouvoir de profiter des avantages qu'ils pourraient retirer d'un commerce sans restriction avec les nations étrangères ; sans ces concessions vos pétitionnaires désespèrent de pouvoir soutenir une concurrence avantageuse avec leurs voisins des Etats-Unis, pour le commerce considérable et croissant des régions de l'ouest de l'Amérique.

La question la plus importante ensuite est celle des droits différentiels. Quant à celle-ci, vos pétitionnaires conçoivent qu'elle a été mise virtuellement sous le contrôle de la législature provinciale, par l'acte des possessions britanniques, passé dans la dernière session du parlement impérial, et ils demandent donc respectueusement, mais avec instance, que Votre Excellence prenne les mesures qu'elle jugera convenable pour obtenir le rappel de ces droits en entier.

Quant aux droits sur les produits agricoles, vos pétitionnaires déclarent respectueusement qu'ils considèrent ces droits comme grandement objectionables dans le principe, et dommageables aux intérêts généraux du commerce. Ils les considèrent objectionables dans le principe, parce qu'ils regardent comme injuste et peu sage de taxer les premières nécessités de la vie, et ils les regardent comme dommageables, parce qu'ils tendent à limiter le commerce d'exportation de la province.

Vos pétitionnaires recommandent ensuite, dans la vue de promouvoir et encourager l'industrie, que tous les matériaux bruts nécessaires aux manufactures soient admis sans aucun droit. En cela vos pétitionnaires suivent l'exemple de la mère-patrie qui a reconnu qu'ouvertement ce principe, qu'ils ne pensent pas qu'il reste maintenant un seul droit dans son tarif sur ces matériaux.

Parmi les suggestions d'une moindre importance que vos pétitionnaires se hasarderaient à faire au sujet du tarif provincial, sont les deux suivantes :

Premièrement, que les droits soient prélevés en monnaie courante légale de la province, ce qui serait plus commode et plus simple, vu que, lorsque l'on prélèverait des droits spécifiques, il ne serait pas nécessaire de changer le sterling en courants, ce qui donne du trouble, et par ce moyen, on économiserait beaucoup de temps, chose de la plus grande importance dans la saison des affaires.

L'autre suggestion que vos pétitionnaires désire

raient faire, c'est que la pratique d'exiger des bons des importateurs, en mettant leurs marchandises sous la clef de la reine comme sûreté pour le paiement de leurs droits, devrait être entièrement abolie. Vos pétitionnaires regardent cette pratique comme extrêmement incommode pour les importateurs en général, tandis que d'un autre côté, ils considèrent que cette mesure est tout-à-fait inutile comme moyen d'assurer le revenu contre la perte, d'autant que la couronne, dans aucun cas ne perd son droit sur les articles en entrepôt, tant que les droits levés sur ces articles n'ont pas été payés, ou "autrement assurés suivant la loi." Dans ces circonstances, vos pétitionnaires se flattent humblement que cette pratique vexatoire sera promptement abolie.

Enfin, vos pétitionnaires recommandent, avec les réformes déjà suggérées, la révision des droits prélevés sur les canaux de la province, dans la vue de substituer aux taux actuels, d'autres taux qui pourraient attirer le commerce de l'Ouest par la route du St. Laurent.

Vos pétitionnaires attachent beaucoup de poids à cette recommandation, et se flattent qu'elle aura de l'influence sur le gouvernement de Votre Excellence, en passant les mesures fiscales que les circonstances exigent impérieusement. Et vos pétitionnaires ajoutent respectueusement que tous les avantages qu'ils s'attendent de voir découler de l'adoption des suggestions qui précèdent, peuvent être mises en danger sérieux, par une apathie intempestive, ou une législation imprévoyante.

Au mémorial ci-dessus, Son Excellence a répondu qu'il sentait toute l'importance des sujets qu'il renferme et qu'il ne manquerait pas d'attirer sur eux l'attention des autorités Impériales et Provinciales.

Correspondance à laquelle a donné lieu la suspension temporaire des lois de Navigation, par le Parlement Impérial.

Bureau de la Chambre de Commerce, (COPIE.)

Montréal, 8 mars 1847.

MONSIEUR, — J'ai ordre du président du bureau de commerce de m'enquérir, si, sous l'opération de l'acte passé durant la présente session du parlement impérial, suspendant les lois de navigation par rapport à l'importation des céréales dans le Royaume-Uni, les vaisseaux étrangers auront la permission de remonter le St. Laurent jusqu'au port de Montréal, pour prendre à bord des cargaisons de fleur ou de grain, tel que spécifié dans le statut.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très humble et obdt. serviteur, FREDERICK A. WILSON. Secrétaire.

L'hon. W. CAYLEY, M. P. P. Inspecteur-général. (COPIE.)

M. Wilson présente ses compliments à l'hon. W. Cayley, et comme les marchands de Montréal désirent beaucoup avoir une information sur le sujet dont parle la lettre de M. Wilson du 8 du courant, il prend la liberté de s'enquérir s'il peut attendre une réponse à cette lettre.

Bureau de la Chambre de Commerce, Montréal, 12 mars 1847. Bureau de l'Inspecteur-Général, (COPIE.)

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres des 8 et 12 courant, au sujet des vaisseaux étrangers entrant dans le port de Montréal, et je prends la liberté d'inclure la réponse de l'hon. procureur-général Smith, à laquelle j'ai eu l'honneur de référer votre information.

Je prends de plus la liberté d'observer que si un vaisseau étranger passait au port de Québec, en pensant que le statut impérial le lui permet, il serait au pouvoir de tout officier compétent d'en venir à la question de droit, soit en saisissant les vaisseaux qui passeraient ainsi au port de Québec, soit en instituant des procédés pour infraction à la loi, et le gouvernement local ne pourrait pas intervenir dans la décision du tribunal judiciaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur, WM. CAYLEY, Inspecteur-général.

FRED. A. WILSON, ser. Sect. du Bureau de Commerce, Montréal, (COPIE.)

SIR, — En réponse à votre communication à moi adressée avec la lettre du secrétaire du bureau de commerce, au sujet de l'effet du récent statut impérial, suspendant dans la Grande-Bretagne l'opération des lois de navigation, je dois vous déclarer que les autorités provinciales n'ont aucun pouvoir d'étendre, en aucune manière, l'opération de la loi.

Si le statut impérial ne donne pas le pouvoir aux vaisseaux étrangers de commercer au port de Montréal, le parlement provincial n'a aucune autorité d'accorder permission de faire ce qui serait réservé à l'autorité expresse du statut, lui-même.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur, JAMES SMITH, Procureur général.

L'hon. Inspecteur-général.

LA SITUATION. — Un malaise général règne dans notre société. Les rumeurs continuent de circuler. Elles causent partout un sentiment de mécontentement et de dégoût. La presse anglaise elle-même témoigne son étonnement que le Cabinet ne soit pas encore formé. La Gazette de Montréal de ce matin fait de sanglants reproches à M. Morin de ce qu'il a rejeté les dernières propositions qu'on lui a faites, de ce qu'il a refusé la place laissée vacante par M. D. B. Viger, de ce qu'il ne veut pas s'associer à la même table avec MM. Smith, Daly et Papineau, enfin de ce qu'il ne veut pas joindre un ministère composé d'hommes avec lesquels il a été en guerre depuis deux ans !

Il y a encore une espérance, c'est que lord Elgin contre lequel il n'y a aucun mauvais sentiment personnel, reconnaîtra la duplicité de ses avis et prendra la voie constitutionnelle pour faire cesser l'inquiétude et le mécontentement de l'esprit public.

Le bruit de la résignation de M. Draper était répandu ce matin dans les bureaux du gouvernement. M. Cayley est allé offrir la place de Président du Conseil Législatif à Sir Allan McNab, M. Sherwood succède à M. Draper, M. Meredith à M. Smith, M. Gowan à M. Papineau.

COMMUNICATION.

M. L'ÉDITEUR,

Sans être dans une position à prendre part active dans les questions du jour, je ne suis pas néanmoins sans vivement sentir tout ce qu'il y a de grave, d'important dans ce qui vient de se passer et se passe encore tous les jours dans le monde politique, comme vous dites, vous, messieurs les Rédacteurs, c'est-à-dire dans les mille et un bruits, qui ont circulé et circulent encore à l'occasion des nouvelles négociations ministérielles. D'abord je suis canadien avant tout, et par conséquent dans les circonstances où se trouvent mes compatriotes, je regarde comme mortelle toute division que leurs ennemis pourraient réussir à fomentier entre eux.

Nous avons, dit-on, le "gouvernement responsable." Je n'aurais pas naguère une grande foi dans son efficacité ; comme le Nestor (c'est son titre, je pense) de la presse canadienne, j'étais sur ce point assez incrédule. Cependant c'est une belle chose que la responsabilité, puisque c'est le complément du système représentatif. Aussi ai-je maintenant plus son efficacité, en commun avec plusieurs ; plus d'espoir que je n'en avais par le passé. Mais pour cela, il nous le faut dans toute sa pureté ; aujourd'hui malheureusement, nous n'en avons pour ainsi dire que l'abus.

Pouvons nous désirer une meilleure preuve de ce qui vient d'être dit que, ces mille et un bruits qui se renouvellent à chaque heure du jour, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre ; au sentiment de la curiosité, de l'intérêt passager qu'ils font naître, succède bientôt chez les gens honnêtes et sensés de tous les partis, celui d'un profond dégoût et d'un malaise politique, qui tendent nécessairement à faire tomber le gouvernement dans le discrédit le plus nuisible aux intérêts et à l'honneur du pays. Il y a bien du vrai dans ce que vient de dire la Gazette de Québec, à savoir "qu'il est évident que celui qui est appelé à un emploi devient le sujet d'une grande importance pour plusieurs personnes."

L'éditeur faisait sans doute allusion aux rumeurs du jour ; et si quelqu'un lui demandait de citer un fait à l'appui de son assertion, il ne pourrait en citer un plus frappant que l'écrit furibond qui vient de paraître dans la Gazette des Trois-Rivières, dans lequel l'écrivain, il faut le dire à regret, semble prendre un plaisir cynique à bien établir son caractère de Zoïle de la réputation de ses compatriotes, puisqu'il admet qu'il ignore si les faits, qu'il avance sont vrais. Puis cet écrivain que tout le monde reconnaît à son œuvre, exige que M. Morin imite son cynisme en le sommant de "contredire en détail" ce qu'il lui plaît à lui d'alléguer d'une manière tout à fait gratuite ; en un mot, il somme M. Morin de publier de suite, dans les journaux, sans attendre l'ouverture des Chambres, une communication confidentielle, que l'on dit que ce monsieur a reçue dernièrement du représentant de Sa Majesté.

Vous avez, vous, M. l'Éditeur, à l'exemple de vos confrères, parlé des bruits qui couraient à cet égard. Ici tout le monde s'accorde à dire que si l'existence de cette communication a été portée à la connaissance du public, ce n'est pas M. Morin qui en est la cause, mais bien les Auteurs de Son Excellence. On va jusqu'à citer les noms des employés du gouvernement, qui ont été chargés de répandre ce bruit dans les rues de Montréal ; et chaque personne de répéter ensuite la chose à sa guise. Quant à M. Morin, il paraît que ses amis lui font un reproche d'un tout autre genre, celui de persister à garder le silence, lorsque par le fait des Auteurs de Son Excellence, il est l'objet d'attaques malveillantes, qui par contrecoup, passant par les colonnes de certains journaux, retombent non seulement sur lui seul, mais encore sur ses amis. Il faut néanmoins respecter les motifs, les scrupules même de M. Morin, bien que par là, les gens de son parti en soient réduits à ne former que des conjectures d'après les différentes rumeurs du jour ; et il me semble que rien n'est plus juste que cette observation du Pilot "que si le parti de M. Morin a confiance en lui, il ne doit pas ajouter foi aux assertions fausses et calomnieuses de ses ennemis."

L'un des bruits est que l'on a offert à M. Morin de se charger de former une administration pour le Bas-Canada, en d'autres mots qu'on lui a offert d'adopter le système des deux majorités, celui que M. Caron, si j'ai bonne souvenance, proposait à M. Draper, dans sa correspondance de 1845, comme étant le seul admissible. Ce bruit est accueilli par l'écrivain de la petite Gazette des Trois-Rivières, et il en fait la base de sa déclaration de guerre, au risque de faire succomber ses compatriotes sur le champ de bataille, victimes de la division qu'il se flatte d'allumer dans leur sein. Nouvel Arnold, il espère peut-être que cet exploit accompli, il recevra des vainqueurs, une pension suffisante, pour le faire vivre le reste de ses jours sans être obligé de travailler. Que Dieu protège ma patrie contre de pareils combattants ! "Qu'est donc devenu le principe des deux majorités," s'écrie-t-il, "admis par M. La Fontaine lui-même, admis par les journaux, ses organes, et non seulement admis, mais invoqué par le pays tout entier ?" Sans avoir à prononcer aujourd'hui aucune opinion sur ce système des deux majorités, qui, soit dit en passant, a été, de fait, rejeté par M. Draper, dans les deux négociations, qu'il a eues avec M. Caron en 1845 et 1846, système que bien des personnes ne croient pas possible, il est vrai, mais qui, peut trouver sa défense et sa justification dans la position anormale et exceptionnelle, que l'Union a faite aux deux Canadas, je n'hésite pas à dire que si lord Elgin, avisé de le faire, a proposé à M. Morin de l'adopter, celui-ci aurait eu tort de ne pas accéder à cette proposition ; Je crois que le pays presque entier, je parle du Bas-Canada, l'aurait approuvé, s'il eût accepté cette proposition. Mais lui a-t-elle été faite, cette proposition ? Si elle ne lui a pas été faite, les attaques de l'écrivain des Trois-Rivières tombent d'elles-mêmes ;

il n'en restera plus que leur caractère méchant et calomnieux. Or, pour ceux qui comme vous et moi, n'ont pas le désir de condamner M. Morin sans l'entendre, il y a dans tous les bruits répandus à ce sujet, de fortes raisons d'en venir à la conclusion, que cette proposition n'a pas été faite à M. Morin.

D'abord à l'appui de ce que j'avance, je trouve une garantie dans le caractère même de cet homme, dont toute la vie a été un dévouement continu et sincère aux intérêts de son pays. Pour moi, cette garantie serait suffisante. Je tiens, en outre, d'une personne digne de foi qu'ayant eu occasion de mentionner ce sujet à M. Morin, ce monsieur a répondu assez vivement : "jamais une pareille proposition ne m'a été faite." Dernièrement son ami intime, M. La Fontaine s'exprimait à peu près comme suit : "Si cette proposition avait été faite à M. Morin je pense qu'il en aurait de suite fait part à ses amis politiques de Québec, entr'autres à M. Caron, qui a été concerné avec lui dans les négociations précédentes ; et puisque le Canadien déclare que M. Morin n'a pas consulté à Québec, vous devez en conclure que cette proposition ne lui a pas été faite par Son Excellence. En outre M. Morin sait que son refus d'accéder à cette proposition aurait été, dans les circonstances, un sujet de profond regret pour ses compatriotes." Si ce ne sont pas là les propres mots de M. La Fontaine, je suis certain que j'en ai exactement rapporté le sens ; et ces paroles quoique dites avec une grande réserve, sont à mes yeux d'une assez grande importance, puisqu'il est généralement cru que M. La Fontaine a eu connaissance de l'ouverture faite à M. Morin ; au reste s'il n'en avait pas eu connaissance, il n'aurait pas prononcé les paroles que je viens de rapporter ; du moins, c'est ce que je pense.

Ce qui encore me convainc que cette proposition n'a pas été faite à M. Morin, c'est l'aveu que l'on a été fait par un employé du gouvernement, l'un de ceux là mêmes qui ont été les premiers à répandre le bruit de cette négociation, et qui dans cette ville, sont bien connus pour être les porte-nouvelles du gouvernement. Cet aveu est bien important, puisque, revenant sur des propos erronés des jours précédents, il déclare que cette négociation avait été mal commentée et était irrégulière, en ce qu'elle était trop vague, ne contenant rien de précis et ne faisant pas connaître à M. Morin, les places vacantes dans l'administration ; en un mot que Son Excellence n'avait pas été bien avisée dans cette affaire, puisque c'était à elle à faire des suggestions précises, définies, et non à demander des suggestions aux membres de l'opposition, tant qu'elle retenait auprès d'elle tous ses conseillers. C'était donner à entendre que lord Elgin sentait que ses conseillers lui avaient fait faire un faux pas, et qu'il désirait en sortir. Delà, sans doute, ces nouveaux bruits de dissolution au moins partielle du ministère, Son Excellence insistant, dit-on, à ce que ses Auteurs par une retraite volontaire, le mettent dans une position à rechercher et à obtenir constitutionnellement l'appui qu'il regarde comme nécessaire au succès de son gouvernement. Enfin en présence de cet aveu, on ne peut regarder que comme absurde l'assertion de l'écrivain des Trois-Rivières, "que M. Morin a repoussé cette proposition par sympathie ou par antipathie pour ou contre certaines personnes du Haut-Canada."

Il existe ce me semble encore une autre raison, qui doit nous convaincre qu'il est faux que l'adoption du système des deux majorités, ait été la proposition faite à M. Morin. Ce système, si je le comprends bien, doit comporter non pas l'action isolée de la population canadienne-française, mais l'action commune et de cette même population et de cette grande partie de la population anglaise du Bas-Canada, qui marche avec elle. C'est ce qui résulte de la correspondance publiée de M. Caron avec M. Draper, dans laquelle il fut compris, et je ne crois pas me tromper, que le premier avait indiqué M. Black, comme devant avoir place dans cette combinaison, bien que M. La Fontaine, auteur, dit-on, de la pensée du système des deux majorités, dût être exclu de cette combinaison, exclusion à laquelle ce monsieur avait du reste bien généralement donné son assentiment. Or, à l'occasion de l'ouverture faite à M. Morin, les journaux organes du gouvernement, nous ont appris que le but de cette ouverture n'avait rapport qu'aux canadiens-français, sans même qu'elle dût entraîner la retraite d'aucun des membres de la section Bas-Canadienne du ministère actuel. Ce n'est donc pas la proposition du système des deux majorités, qui a été faite à M. Morin.

Un autre reproche que l'on fait à M. Morin, c'est d'avoir répondu sans consulter et surtout sans consulter à Québec. Le Canadien et la Gazette des Trois-Rivières lui adressent ce reproche avec d'autant plus d'acharnement qu'ils semblent se réjouir de trouver là un moyen d'exciter la jalousie et la division, non seulement entre nos hommes politiques, mais encore entre les différentes localités du pays. Il y a longtemps que malheureusement ces journaux travaillent à cette œuvre libéricide, sans succès cependant jusqu'à présent, en dehors des deux villes où ils se publient. Espérons dans l'intérêt de nos compatriotes qu'ils n'en auront pas plus à l'avenir.

Venons au reproche de ne pas avoir consulté. Pour que ce reproche ait quelque apparence de plausibilité, il faudrait d'abord démontrer que la nature de la communication faite à M. Morin, était telle qu'elle lui imposait ce devoir de consulter. L'a-t-on fait ? non. L'on a vu que ce ne peut pas être le système des deux majorités, dont l'adoption ait été proposé à M. Morin. Serait-ce comme vous semblez le croire, vous, M. l'Éditeur, d'après les assertions d'une partie de la presse anglaise, l'offre d'une place ou de deux places dans le ministère pour deux Canadiens-Français, ce ne serait rien changer à l'état de choses existant. M. Viger et Papineau n'étaient-ils pas Canadiens-Français ? Pourquoi le premier est-il sorti du ministère ? H n'en a pas encore fait connaître les raisons. Pourquoi

quences de cette politique sournoise, dite d'intégrité, surgissent de toutes parts sous la forme d'une fièvre d'anarchie qui envahit les extrémités de l'empire ottoman avant d'arriver au cœur ; aujourd'hui qu'un enfant débile et énérvé, emblème d'une nation éteinte, dernier rejeton d'une souche dont la sève est épuisée, se meurt sous l'œil avide de deux puissances qui se préparent à se disputer ou à se partager son héritage ; — en présence d'un tel spectacle, si la France, qui s'est déjà laissé exclure du partage des influences, consent à jouer le même rôle passif quand se présentera la question plus grave du partage des territoires ; — si la France ne sait pas mettre à profit la belle position que lui font et sa force et son désintéressement même quant à la possession de tel ou tel point de l'empire ottoman ; — si la France, toujours en proie à de misérables dissensions intérieures, continue à être ballotée entre deux tendances contraires également stériles et mauvaises, entre ce vieil esprit révolutionnaire de 93, pour qui toute question extérieure est une question de gouvernement, qui ne comprend pas que l'on puisse aimer ailleurs ce qu'il abhorre, et ne voit pour la France d'autre rôle en Europe que celui de missionnaire sauvage d'une démagogie sanglante, et cet autre esprit pusillanime, égoïste et mesquin, né de la terreur qu'inspire le premier, cet esprit qui a enfanté la politique du chacun chez soi, cette politique oisive et froide si justement flétrée par M. Guizot, en 1839, cet esprit qui feint de ne pas comprendre que le plus mauvais moyen d'avoir une paix honorable est de s'épuiser à l'avance en philippiques de collège contre la guerre, dernier mot de toutes les affaires humaines qu'il faut toujours garder par-devers soi ; esprit étroit et dissolvant qui, tantôt cache ses frayeurs et son égoïsme sous le voile transparent d'une philanthropie verbeuse et vide, et tantôt, promenant sur le

monde un regard stupide et indifférent, retombe sur son lit de repos en se disant : Pourquoi que je mange, boive et dorme, qu'est-ce que cela me fait ? comme si une telle vie n'était pas la mort des nations ! — si la France ne trouve pas en elle assez d'énergie pour comprimer ces deux influences qui se combattent dans son sein en essayant de se justifier l'une par l'autre ; si, par crainte de ceux que M. de Tocqueville appelle avec raison les barbares de l'intérieur, la France constitutionnelle, toujours inquiète et mal assise, recule sans cesse devant l'idée d'aborder et de conduire avec calme, fermeté, persévérance, une grande affaire extérieure ; — si la France, qui à Marseille, Toulon, la Corse, Alger, si la France, dont tous les intérêts vitaux sont sur la Méditerranée, permet à l'Angleterre, dont la politique est si active, à l'Angleterre déjà maîtresse de l'Océan et de la porte des deux mers, maîtresse de Malte et des îles Ioniennes, de l'enfermer d'abord entre le cap Bon et Gibraltar, jusqu'à ce qu'elle puisse lui enlever une à une les positions qui lui restent ; — si, en un mot, la Méditerranée devient jamais un lac anglais, la France deviendra une puissance heureuse et forte comme deux autres riveraines déchues, l'Italie et l'Espagne ; et lord Palmerston, au lieu d'être une intelligence médiocre, présomptueuse et vaine, deviendra à son tour un grand homme ; car, avec bien plus de raisons que nous pour redouter un conflit, avec des finances en désordre, avec une dette énorme, avec le déploiement de forces qu'exige la surveillance de possessions éparpillées sur tous les points du globe, avec des factions intérieures non moins violentes que les nôtres, avec un cancer au flanc, qui s'appelle l'Irlande, lord Palmerston n'aura pas craint de brusquer les choses pour préparer les voies à l'abaissement de la France, et sa politique de coup de main aura pour elle le meilleur de tous les arguments : le succès !

l'écrivain des Trois-Rivières, dont M. Viger est le représentant, ne le sollicite-t-il pas aussi...

Eh ! bien, supposons, comme vous le faites que l'offre précieuse de deux places certaines ait été proposée à M. Morin, l'une pour lui et l'autre pour l'un de ses amis, disons M. Caron.

L'offre d'une place ou de deux places certaines, est, je l'avoue, une offre précieuse; qui peut se faire, et dont le refus ou l'acceptation entraîne une responsabilité correspondante.

Mais est-il bien vrai qu'une offre précieuse, de la nature de celle que vous pensez vous-même avoir été faite, ait été réellement proposée à M. Morin ?

J'infère donc, M. l'Éditeur, de toutes les bruits qui ont circulé, que ce qu'on a offert à M. Morin, en dernier lieu, est moins que ce que lui et M. Caron ont refusé en Septembre dernier, et que la Réponse que M. Morin a dû faire à la communication de lord Elgin, est la seule réponse convenable, qu'il pouvait lui faire, dans la position que Son Excellence a été avisé de lui faire.

Il est de l'intérêt de tous les partis que tous ces bruits, qui circulent depuis quelque temps, aient une fin. Ils ne sont propres qu'à inspirer du dégoût et à démoraliser Son Excellence, en prenant la vraie position qu'elle doit prendre, pour les faire cesser à l'instant.

SUR LA TEMPÉRANCE.

Faites ce que je dis et non pas ce que je fais. L'existence encore bien des préjugés qui peuvent en dire autant; mais aussi devons-nous ajouter à l'honneur des exceptions qu'il en est de bien honorables et de bien séduisantes.

rotes dans tous les journaux, politiques, littéraires, car il est plus aisé de les rendre; il ajouta donc: "vous avez un précieux livre écrit par un de vos compatriotes; que ne saurait être trop répandu parmi vous; lisez le donc, mes frères, ce livre inspiré par le digne émule de l'apôtre de la tempérance, en Irlande, méditez-le et surtout écoutez en les inspirations. Et mes chers frères, je ne saurais mieux vous manifester l'amour et l'attrait que m'inspire cette sainte croisade contre le plus infâme et le plus ignoble des penchans qu'en vous disant qu'après avoir consulté mon supérieur ecclésiastique, mon évêque, et en avoir reçu l'encouragement de sa bouche avec sa bénédiction, je me suis aggrégé à ce digne troupeau de la tempérance totale dont j'ai accepté avec joie le sacrifice. — que dis-je, mes frères, le sacrifice... mais c'est une fadaïse, de sacrifice il n'y en a point pour moi et je n'entends pas m'en faire un mérite auprès de vous. Mais au moins je veux en face de mon Dieu qui m'écoute et en présence de ce cours religieux ratifier solennellement aujourd'hui la résolution que j'ai prise hier, de ne plus goûter une seule goutte de ces liqueurs empoisonnées et qui ont tant fait de mal partout et ici comme ailleurs. Puisse mon faible exemple vous entraîner tous sur les mêmes traces et vous faire renoncer pour toujours à ce maudit breuvage fait pour tuer l'âme et le corps à la fois. O intempérance, tombeau des talents et des fortunes, tombeau de la morale et de la religion, cause de la ruine et de la décadence des familles et des États, que tu as porté de coups enoivres saignans au cœur de mon Jésus et de mon Dieu! véhicule des blasphèmes et de malédictions, que ferai-je donc pour t'effacer à jamais du milieu des chrétiens, pour t'extirper du sein de la société catholique! ah! si'il fallait pour cela donner tout mon sang et tout racheter à ce prix, la dernière goutte ne tarderait pas à couler. Mes frères, je prie Dieu de bénir la résolution que j'ai prise et dont je viens de vous faire part, puisse-t-il bénir de même celle que vous avez pu faire à mon exemple etc."

Voilà, à peu près, les substantifs, quoique affaiblie, des paroles qui ont été recueillies de la bouche du nouveau Chrysostôme, avec le bonheur de cette onction à lui qui ne lui fait jamais défaut et qui produit toujours aussi son précieux effet dans l'occasion; sans doute que l'exemple de ce vertueux prêtre non seulement sera approuvé mais nous espérons fidèlement imité dans le corps dont il est un des plus beaux ornemens. Le clergé canadien que chacun se plaît à mettre au premier rang à cause de ses vertus et de l'attachement aux devoirs de son état, ne laissera pas passer un pareil exemple sans le relever de tout l'éclat du sien, du moins c'est une suggestion que nous nous permettons vis-à-vis de lui, parce que nous estimons assez ce corps, le plus respectable du pays, pour ne faire pas doute qu'il ne voudrait pas négiger un moyen si puissant de rétablir parmi nous tout ce qui y est en décadence, c'est-à-dire pour ce qui est de l'ordre moral, les mœurs, la foi, et pour ce qui est de l'ordre politique, la nationalité et l'influence sociale des franco-canadiens. Or la tempérance est l'ancêtre de miséricorde pour tout cela, et qu'on n'oublie pas que le contrecoup de la destruction de ce premier fondement de notre existence emporte nécessairement l'autre.

(Communiqué).

Mgr. de Montréal a dû quitter Rome vers le 20 février, il doit passer par l'Angleterre, visiter l'Irlande et s'embarquer au Havre au commencement de mai pour le Canada.

Nous voyons avec plaisir par les journaux de Québec, que l'Association de St. Jean Baptiste de cette ville, a l'intention d'ériger une bâtisse pour en faire le lieu de ses réunions, et pour des assemblées publiques. Cette bâtisse portera le nom d'Hôtel des Sociétés de St. Jean Baptiste. Le montant requis pour la construction de cet édifice, sera formé par des Actionnaires. Les actions seront de sommes modiques et payables en petites instalments. Il a déjà été question d'une semblable bâtisse à Montréal et nous espérons que nos concitoyens vont se hâter de suivre le bel exemple donné par l'association de la St. Jean Baptiste de Québec.

PLUS DE LICENS D'AUBERGES. — La seule manière d'empêcher et d'arrêter les pernicieux effets de l'intempérance, c'est de détruire les auberges, ces fléaux de notre société. Nos voisins des États-Unis ont vu dans ce moyen. Plusieurs villes de l'Est n'ont pas une seule auberge. La magistrature de Boston a refusé d'accorder aucune licence quelconque cette année, pas une seule! et en vertu d'une loi passée à cet effet par la législature du Massachusetts un malheureux ci-devant aubergiste ayant voulu prudence de vendre des liqueurs enivrantes en quantité moindre qu'un demi gallon, a été condamné à deux mille et quelques cents piastres d'amende. Pourquoi nos magistrats persistent-ils à accorder tant de licences d'auberges? N'est-il pas évident qu'elles démoralisent la population? A quoi servent 2 à 300 auberges dans Montréal et 200 à Québec et toutes celles qui sont répandues d'un bout à l'autre du pays?

ACCIDENT. — La diligence entre Montréal et Burlington, nous regrettons d'apprendre, vient de rencontrer un terrible accident. En descendant une côte à Charon près de Royalton, la voiture a glissé dans un précipice de trente pieds de profondeur. Trois personnes ont péri sur le champ, une demoiselle Hunter, de Middlebury, un Capitaine Leary, qui se rendait à Québec pour prendre la conduite de John Munn, et le cocher. Deux Messieurs de Montréal ont été grièvement blessés, MM. F. H. Howard et A. McFarlane.

BANQUES. — Quel plaint depuis long-temps que les banques existantes à Québec favorisent peu le commerce intérieur et l'industrie locale, réservant leurs faveurs pour ceux qui sont engagés dans le commerce étranger ou dans de grandes entreprises industrielles au loin. Que ces plaintes soient bien ou mal fondées, il paraît qu'on sent ici le besoin d'une nouvelle institution de ce genre; les journaux anglais de cette ville se remplissent depuis quelques temps de correspondances à ce sujet.

Nous avons ouï dire que, l'automne dernier, il avait été souscrit des sommes considérables, parmi nos marchands détaillants et autres, pour engager la Banque du Peuple de Montréal à établir une succursale à Québec, comme l'a déjà fait la Banque de la Cité, aussi de Montréal; mais que la Banque du Peuple n'a pu accéder à cette demande, parce que sa chartre ne le lui permettait pas. Il est donc à présumer, ou que cette banque fera des démarches auprès de la législature pour obtenir l'autorisation d'établir une succursale à Québec, ou, si elle ne le fait pas, qu'il sera pris des mesures pour créer ici une institution nouvelle et indépendante. — Canadien.

Mgr. BLANCHET, évêque de Walla-Walla, est parti ce matin pour se rendre dans sa mission de l'Oregon, il est accompagné de son G. V. M. Brouillet, ci-devant curé de Blairfinchie, de M. Rousseau, diacre, et M. Leclaire, sous-diacre. Sa Grandeur attend aussi quelques PP. Oblats de Marseille et qui ont dû s'embarquer au Havre pour New-York le 1er février. Mgr. Blanchet amène aussi avec lui deux de ses nièces qui seront chargées d'instruire les petites filles sauvages et de leur apprendre à travailler; deux ouvriers qui l'aideront à bâtir son église et sa maison, et un serviteur. Nous souhaitons heureux voyage et plein succès, à ce zélé prélat et aux généreux missionnaires qui l'accompagnent. Il est beau, il est noble le sacrifice que l'on fait de sa patrie et de tout ce qui s'attache à la terre natale, pour aller s'enfoncer dans des forêts habitées par des sauvages, afin de les amener à la foi et à la civilisation. — Il n'y a que Dieu et la religion qui puissent inspirer un tel dévouement, comme il n'a que Dieu qui puisse le récompenser dignement. M. N. Lavallé a été ordonné prêtre samedi dernier par Mgr. l'Administrateur, dans la Cathédrale. — Mélanges Religieux du 23 mars.

UNE FEMME REMARQUABLE. — Il vient de mourir à Orange, dans le Massachusetts, une mistress Sarah Goodell, âgée de 94 ans, qui s'était mariée à 18 ans, et s'était remariée 4 fois à 18 ans d'intervalle. Son dernier mari avait 90 ans, lorsqu'elle l'épousa il y a 3 ans et demi, et il était le frère de son premier époux.

UN MYSTÈRE PHYSIOLOGIQUE. — Le monde médical de Providence est mis en émoi par le mystère physiologique suivant. Il y a quelque temps une dame Amington, résidant à Providence, ayant fait une chute en étendant du linge, fut relevée sans mouvement; et plus tard ensevelie comme morte. Mais en examinant son cadavre dans la tombe, on l'avait été déposé, et de ses parents trouva non seulement un reste de chaleur animale, mais encore les couleurs naturelles des joues qui, en certains moments, changeaient de place. Du reste, point d'autres signes de vie. Les médecins les plus renommés n'ont pu encore trouver le mot de cette énigme.

P. S. — Après qu'on eut gardé cinq jours le cadavre dans une chambre, il est entré en décomposition, et l'on n'a pu mettre la mort en doute. Mais la chaleur vitale qui s'est maintenue jusqu'à la fin n'en reste pas moins un fait curieux pour la science. — Courrier, E. U.

HORRIBLE SUICIDE. — Un journal de Cambrai raconte le suicide suivant, dont les circonstances ne peuvent s'expliquer que par un accès d'aliénation mentale: "Hier, un jeune homme de vingt-un ans, le nommé Jean-Baptiste Legrand, ouvrier serrurier, vient prendre place comme à l'ordinaire dans le lit de son frère, au milieu de la chambre commune où couchait toute la famille. Il avait eu la précaution de préparer à bas bruit un fusil qu'il glissa furtivement avec lui dans le lit après avoir eu soin d'attacher à la détente un mouchoir qu'il avait fixé par l'autre bout à son pied. Sa mère, entendant néanmoins quelque bruit de ferraille nécessaire par ces apprêts, lui demanda ce qu'il faisait: "Je dispose mes outils pour demain," répondit froidement celui qui allait accomplir un crime des plus odieux; et, quelques secondes après, le misérable se faisait sauter la cervelle, dans son lit, à côté de son frère, au milieu de sa famille épouvantée."

UN BILL ULTRA-MORAL. — Les amours se sont voilés la face; Vénus a pris le deuil; Cythère ne voit plus que des visages désolés et les tendres échos de Paphos ne redisent plus que des gémissements. Un bill présenté au sénat d'Albany a causé tout cet émoi. Ce bill, destiné comme le dit son titre "à supprimer le commerce illégitime et l'adultère" prononce des peines d'une extrême rigueur contre tout ce qui sort des limites du mariage légal. La séduction d'une femme ou fille au dessous de 25 ans, serait punie d'une amende de \$1,000 à \$5,000, ou d'un emprisonnement de trois mois à un an. Tout commerce illégitime serait frappé d'une amende de \$300 à \$500, d'un côté commé de l'autre. L'adultère entraînerait une amende de \$500 à \$1,000 et emprisonnement. Toute personne convaincue d'avoir tenu une maison de débauche serait passible d'une amende de \$1 à \$300 et d'un emprisonnement d'un jour à un an. En un mot, il ne sera plus permis d'aimer que sa femme. Il serait défendu aux gens non mariés d'aimer personne. Une telle loi serait le triomphe de l'amour platonique sur le matérialisme.

Sérieusement, de telles dispositions, que les législateurs de l'état de New-York nous permettent de leur dire, ne sont ni du siècle, ni du pays où nous vivons. Elles ont pu être dictées par des intentions éminemment droites et morales, mais en se plaçant au point de vue exclusif de la religion et de la vertu, on a négligé d'envisager l'état de la société à laquelle on s'adressait. On est ainsi arrivé à dépasser le but que l'on se proposait d'atteindre, et à faire d'une œuvre sage en elle-même une œuvre impossible et impraticable.

Sans doute il est dans ce bill de sages et utiles prescriptions. C'est à bon droit que l'on veut frapper l'adultère et la séduction des mineurs, crimes sociaux qui, l'un et l'autre, amènent de honteux et tristes résultats; mais aller plus loin, c'est dépasser les limites du possible et presque de la légalité. C'est bien le moins en effet que, dans le pays du self-government, chaque personne en âge de raison ait le droit de se gouverner à sa guise.

Nous ne croyons nullement, en parlant ainsi, nous faire l'avocat de la licence ou de l'immoralité. Nous sommes convaincus, au contraire, qu'il y aurait un danger réel dans le bill que l'on médite. Avec de telles mesures on ne corrige pas les mœurs d'un peuple, on lui enseigne seulement un vice de plus: l'hypocrisie. Ce n'est pas dans la sévérité des lois, mais dans le sens moral de la nation qu'il faut chercher un remède à la corruption publique. — Courrier des E. U.

Mexique.

NOUVELLES TRÈS IMPORTANTES. Bataille sanglante dans les rues de Saltillo. AUTRE BATAILLE TERRIBLE A LA PASSE DE RINCONADA.

2,000 Américains, et 5,000 Mexicains Tués!

Le Sun de New York, a apporté hier en cette ville les nouvelles extraordinaires suivantes, arrivées à la Nouvelle Orléans le 13 du mois courant.

Le 20 février, les forces du général Taylor étaient stationnées à environ vingt milles de Saltillo. Là, il eut une escarmouche avec l'ennemi; et aussitôt il tomba sur Saltillo avec sa petite armée de 5,000 hommes.

Le jour suivant, il y eut un combat sanglant dans les rues de Saltillo.

On représente ce combat comme un des plus terribles et des plus désespérés qui aient jamais eu lieu; on dit que tous les édifices de la ville ont été littéralement teints de sang.

Parmi les officiers qui ont été tués dans cette circonstance, on compte le colonel Morgan, brave commandant des volontaires de l'Ohio.

Le général Taylor fit alors transporter ses bagages et ses provisions à Monterey, et en partant, il tomba sur la passe de Rinconada.

C'est là qu'une autre bataille terrible eut lieu, et les Mexicains furent repoussés au bout de la baïonnette et du canon. Dans les deux batailles, on estime la perte des Américains à DEUX MILLE HOMMES, et celle des Mexicains à QUATRE ou CINQ MILLE.

Environ, 5000 Mexicains avaient réussi à se frayer un chemin à travers la passe, ils étaient en possession de tout le pays du Rio-Grande. Toutes les communications entre Saltillo et Matamoros ont été coupées.

Le Picayune de la Nouvelle-Orléans remarque que ces nouvelles viennent de sources mexicaines, et ne seront peut-être pas confirmées. Cependant, il ne doute nullement qu'une bataille n'ait eu lieu.

On dit que la ville de Marina, entre Camargo et Monterey, est en possession des Mexicains.

Nous recevrons d'autres détails prochainement.

Une autre nouvelle importante, c'est que 50 ou 60 vaisseaux ont quitté l'île de Lobos le 27 février, avec des troupes et des munitions de guerre, pour le bombardement de Vera-Cruz que devait commencer le 10 de mars.

Naissances.

En cette ville, le 23 du courant, la Dame de A. E. Bardy, écrivain, a mis au monde un fils. Au village d'Industrie, lundi, le 22 du courant, la dame de B. H. Leprohon, écrivain, a mis au monde une fille.

Décès.

En cette ville, le 20 du courant, M. Louis Blanchard, à l'âge de 48 ans, après une longue et douloureuse maladie. Il laisse une épouse et deux enfants, il est regretté de tous ceux qui l'ont connu. En cette ville, le 21, Dame Lucille Le Brun, veuve de feu John A. Charles, écrivain, âgée de 67 ans. A St. Barthélémy, district de Montréal, le 16 mars, à l'âge avancé de 84 ans, Dame Geneviève Duchesnay, épouse de M. François Loranger, respectable cultivateur du lieu. Cette Dame était mère de deux frères, l'un d'eux est mort en 1830 à St. Roch de Québec, après avoir été curé de St. Etienne, Isle d'Orléans, cure que la maladie l'obligea de remettre; l'autre est maintenant Chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle laisse un époux âgé de 88 ans, avec qui elle avait été unie pendant 58 ans.

PLUSIEURS BUREAUX

LOUER.

LOUER. — Plusieurs BUREAUX près du Palais de Justice, dans les nouvelles bâtisses, rue St-Thérèse, ainsi que dans celle ci-devant occupée par le "Bureau de la Gazette du Canada;" chaque Bureau consiste en deux chambres, avec des portes d'entrées différentes, et disposées de telle sorte que les personnes qui désireraient avoir de plus deux ou quatre chambres, pourraient se les procurer. Ces bureaux ont des voûtes à l'épreuve du feu, pour la sûreté de papiers importants. La rue doit être blanchée dès le commencement du printemps, évitant le bruit des voitures, &c. S'adresser à GEORGE DESBARATS. Bureau de la Gazette du Canada } Montréal, 23 Mars 1847.

ON DEMANDE. POUR L'INSTITUT CANADIEN, un jeune garçon de 12 à 15 ans pour prendre soin de la chambre de nouvelle. S'adresser à ce bureau ou aux membres du comité. 29 mars 1847.



Chemin de Fer DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, VIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, s'adresseront au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, pour obtenir un acte donnant à la Compagnie le privilège de construire le PONT projeté pour le passage du Chemin de Fer sur la Rivière Richelieu, sans levée. Le dit Pont aura cinq espaces de cent cinquante pieds chacun, et un de pas moins de soixante pieds, sur le Canal. La plus basse surface de la charpente du pont sur le dernier espace, sera élevée au-dessus des plus hautes marées de vingt-sept pieds, quatre pouces de trente sept pieds quatre pouces au-dessus des basses eaux ordinaires, et trente pieds six pouces au-dessus de la hauteur moyenne de l'eau durant la saison de la navigation. Par ordre THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie, Montréal, 26 mars 1847.

CHAPEAUX FRANCAIS. LES Souffignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PATRONS et au Public en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX de SOIE. Reçus directement de PARIS, dans le mois de Novembre dernier. — Prix: — 25s. & 30s. E. R. FABRE & CIE Rue St. Vincent No. 3. 26 mars 1847.

TAPISSERIES FRANCAISES. A VENDRE PAR. E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent. No. 3 } 26 mars 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE. Les Souffignés expédient de nouveau le 27 de ce mois DES COMMANDES POUR LIVRES & AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES et comme par le passé, ils se chargeront d'exécuter avec célérité toutes celles qu'on voudra bien leur confier. E. R. FABRE, & CIE. Rue St. Vincent No. 3. } 26 mars 1847.

AVIS IMPORTANT. AUX MESSRS. DU CLERGÉ. Le Souffigné a ordre d'offrir en vente privé au prix coûtant, tous les effets ci bas énumérés appartenant à la famille de M. L. DELAGRAYE consistant en: Boîtes aux Saintes Huiles en argent. Encensoires avec Navettes argentées Galons et Franges d'or, Echantillons de Drap d'or et argent. Vierges en Plâtre de différentes grandeurs, Ditto de argentée Chauboules, Dalmatiques, Chapes, Voiles, Croix, Garnitures de Chape Etoffes Damasées pour chapeaux, Dais, Agneaux, Etoffes de soie blanche, pour chapeaux avec garnitures, Taffetas Cramoisi, Damas font blanc, Bannières de St. Jean-Baptiste, Gravures etc. Avec un grand nombre d'autres articles dans le même genre. J. D. BERNARD. Montréal, 26 mars 1844.

Etablissement de Parfumerie, A NEW YORK. 305 BROADWAY.

SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez MOSS. (Ci-devant Roussel, 159, Broadway.)

L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, ou en parle Français, Italien et Espagnol. Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tous points digne de la grande vogue dont il jouit. Si vous visitez New York, et que vous ayez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 305 Broadway. 12 mars, 1847.

GRAND MARCHÉ !!! J. LEWIS

PREND la liberté d'informer ses amis et le public en générale qu'il a acheté en un lot tout l'assortiment de la banqueroute de MM. PHILLIPS & EASTON, SOIERIES, TOILES, LAINAGES ET DRAPERIES, A une forte déduction du prix coûtant. Cet assortiment est un des plus riches et des plus beaux qui ait été offert à Montréal; il consiste en Marchandises, de patrons à la dernière mode, nouvellement importés. Le tout sera vendu, aux magasins maintenant occupés par J. Lewis, No. 133 rue Notre-Dame. Le magasin sera ouvert et la vente commencera LUNDI le 22 du courant à 10 heures du matin. Les marchands détaillants et les familles, qui veulent faire leurs achats du printemps et de l'été feront bien de se présenter aussitôt que possible afin de faire leurs choix. N. B. — Comme on s'occupe maintenant à arranger les marchandises il n'en sera pas vendu cette semaine.

LA CHIMIE AGRICOLE, Mise à la portée de tout le Monde. OUVRAGE très simplifié, à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS, et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par N. AUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & CIE. 19 Février, 1847.

**Le Comité des souscripteurs** pour la publication et la distribution gratuite, sous forme de pamphlet, de la **LECTURE DE M. PARENT** sur l'Étude et l'Économie Politiques, annonce une prochaine distribution comme suit :

Aux 8 collèges du Bas-Canada, 12 exemplaires chacun ..... 96  
 District de Québec : Aux commissaires d'écoles. 100  
 " Aux curés ..... 100  
 " Trois-Rivières : Aux commissaires d'écoles. 30  
 " Aux curés ..... 30  
 " de Montréal : Aux commissaires d'écoles. 200  
 " Aux curés ..... 200  
 " A l'Université ..... 12  
 " Aux souscripteurs ..... 70

878

Chaque secrétaire d'école et chaque curé du District de Montréal trouvera un exemplaire déposé pour lui chez M. F. FABRE & C<sup>ie</sup>, à Montréal.

Pour que des Agences soient établies à Québec et Trois-Rivières, nous leur adressons les exemplaires destinés à leurs districts. Tous les fonds souscrits ayant été employés à l'impression de l'ouvrage, le comité se voit dans la nécessité de rechercher les moyens d'une distribution gratuite. L'on se fait que des agents volontaires s'offrent pour cette cause philanthropique.

Messieurs les Souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires, sont respectueusement priés de passer chez M. D. E. PAVINEAU, Notaire, rue Notre-Dame où ces exemplaires ont été déposés pour eux.

Montréal, 26 janvier 1847.

**Failite de Harkin & Badeau.**

TOUTES personnes indebtedes à la Failite de Harkin & Badeau, sont requises de payer immédiatement aux Soussignés Syndic, au Bureau de M. Jean Bruneau rue St. Joseph, autrement leur compte sera mis entre les mains d'un Avocat pour être collecté.

MAURICE CIVILLIER.  
 J. D. BERNARD  
 JEAN BRUNEAU, Syndics.

8 fév.

**J. N. WALKER & C<sup>ie</sup>.**

MACHINISTES,  
 Faubourg St. Joseph, rue Joseph, No. 65.

INFORMER respectueusement son amie et le public qu'il est maintenant prêt à exécuter et réparer toute sorte d'ouvrages en cuivre, et à poser les cloches. Ils nettoient et réparent les lampes, etc. etc.

8 janv.

**GRAND MARCHÉ! GRAND MARCHÉ!**

FONDS DE MAGASIN EN BANQUEROUTE

De £3000 à £4000!!!

Le Porte à droite, en entrant sur la rue Notre-Dame, par la Place d'Armes.

LES Soussignés ayant acheté le fonds du magasin de M. HARKIN & BADEAU, à tant dans le L, prennent de la occasion d'informer respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'il commencent à le vendre au magasin de Mess. Harkin & Badeau VENDRE le 4 du courant, et les jours suivants. Ce fonds de magasin se compose d'un assortiment général de marchandises de goût et d'estape de la meilleure qualité et dans la meilleure arde, comme suit, savoir : Draps Colmir, faimelles, mérinos Français & Anglais, Orléans, Cachemire, Indienne, Satins, Étainettes, Grosdenelles, Colivertes, Plaids, Soies, Manchons, Bourgeois, linges de Table, &c., &c. Comme ce fonds de magasin est composé de marchandises les mieux choisies et de la meilleure qualité et qu'il est porté être vendu bien au dessous de sa valeur et sans réserve, il est important pour les familles et les marchands de venir le visiter.

BEAUDRY & FRERE.  
 2 fév.

**BANQUE D'ÉPARGNES**

DE LA  
 CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON :  
 Monfr. l'Évêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,  
 W. Workman, Président. Francis Hincks, H. Mulholland, John E. Mills, I. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Baubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, et que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra occuper des demandes ou applications qui seraient faites, même autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,  
 Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N<sup>o</sup> 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Hotel. Montréal 19 février 1847.

**LA CHIME AGRICOLE,**  
 Mise à la portée de tout le Monde.

OUVRAGE très simplifié, à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS et particulièrement des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, par N. AUBIN, prix 75 cts. ou 12c. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & C<sup>ie</sup>.

19 Février, 1847.

**ABRÉGÉ.**

DE LA  
 VIE DE M. OLIER,  
 Fondateur de St. Sulpice et de la Colonie de Montréal, avec portrait.

PUBLIÉE avec l'approbation de Mgr. FAVRE, à l'occasion de la guérison de son Marie-S. Dufresne, à l'abbaye de Ste. Orlève.

Se vend 15 sous chez M. Péroult, Imprimeur, M. Fabre libraire, et chez Portiers du Séminaire, du Collège, de l'Hotel Dieu et de la Providence.

Montréal 19 mars 1847.

**AVIS.**

LES Soussignés, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe demandent aux qu'ils d'adresseront à divers branches de la Législature Provinciale, à un prochain Session (ou à la suivante si les détails se trouvaient insuffisants) pour demander que ledit village soit incorporé, et que la désignation des limites du terrain qui sera sous le contrôle de la Corporation soit laissée à l'Exécutif.

MAURICE BUCKLEY JEAN LABATTE  
 ET LECLESC L. ARCHAMBAULT  
 JOS. BISTODREAU A. ARCHAMBAULT  
 D. G. MORISON P. CADORET  
 M. FLAMONDON P. E. LECLESC  
 L. R. BLANCHARD M. LAFRANÇOIS  
 C. BLAUGRAND L. P. R. BLANCHARD  
 J. B. ST. DENIS A. A. PAVINEAU  
 LEONARD BOIVIN L. A. DESAULLES  
 GEO. F. BARRES.  
 15 janv.

**SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDEE.**

UNE Dame veuve d'origine anglaise désirerait trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne comme institutrice dans les langues anglaise et française. Elle préférerait enseigner dans une famille et peu fournir les meilleurs recommandations.

S'adresser à ce Bureau,  
 Montréal 15 janv. 1847.

A Vendre par le Soussigné.

1000 QUARTS de PLATRE à Engrais de la meilleure qualité

200 quarts de Grande Morue Verta  
 200 quarts de Morue  
 200 do Harangs d'Archat  
 200 do do Bale St. George  
 200 do Maquereau  
 100 quarts Morue de Table  
 50 quarts de Saumon  
 200 barils de Beurres  
 50 Tonnes de Mélasse  
 30 boucils de Tabac en feuille de l'Amérique

JOHN TIFFIN.  
 22 janv.

**SOCIÉTÉ DISSOUE.**

AVIS est par le présent donné que la société existante sous le nom et raison de Beliveau et Terroux marchands à Montréal a été dissoute le 1er déc. dernier par le consentement mutuel des deux associés soussignés. L. J. Beliveau seul, est autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

LOUIS J. BELIVEAU.  
 ROBERT TERROUX.  
 15 janv. 1847.

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place et qu'il s'efforcera de mériter l'encouragement de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

**VENTE DE**  
 Marchandises d'Hiver  
**POUR VIDER LE MAGAZIN.**

J. B. BROWN avertit respectueusement que dans la vue de vider entièrement son magasin.

IL VEND MAINTENANT

Tout son fond à des prix si bas que les familles ne peuvent s'empêcher de venir le visiter et d'acheter non seulement pour le présent mais pour le futur.

On est respectueusement invité à venir visiter. 213 rue Notre-Dame.  
 5 fév. 1847 }

**MANUEL DE LA TEMPERANCE,**  
 APPROUVÉ  
 PAR NN. SS. LES EVÊQUES,  
 PAR MR. CHRYSTIQUY.

A VENDRE :

A L'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, Rue St. Denis.  
 Chez le Dr. CÔTÉ, Diagnoste, Coin des rues Notre Dame et St. Denis.  
 " JOS. ROY, Ecr. Rue St. Paul.—Et chez tous les libraires de cette ville.  
 1s. 3d. le volume et 12s. la douzaine.  
 15 janv.

**VOYAGE A LA TERRE SAINTE,**  
 PAR  
 MESSIRE LEON GINGRAS,  
 DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE impatiemment attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression. Deux volumes en octavo, beau papier, prix 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est nommé SEUL AGENT pour Montréal. Des LISTES de Souscription seront déposées chez E. R. FABRE & C<sup>ie</sup> et chez M. CHAPLEAU & LAMOTHE, Libraires.—Ainsi qu'à l'Évêché.

G. N. GOSSELIN,  
 Agent.  
 Montréal, 15 janvier, 1847. 1 s. 6s.

**NOUVELLE LIGNE DE DILIGENCE POUR BURLINGTON.**

TRAJET POUR \$4.

LA Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 Janvier courant, entre BURLINGTON et MONTRÉAL, partant de cette dernière place tous les LUNDI, MARDI et VENDREDI à deux heures P. M., couchant à St. Jean et repartant le lendemain matin à 7 heures pour arriver à Burlington dans la soirée du même jour.

Cette ligne de Diligence qui a été établie pour l'utilité et le confort des Marchands, ne sera pas encombrée ni arrêtée par les malles : les Marchands qui sont en route pour l'Angleterre, via Boston ou New-York ne seront pas retenus en route par cette ligne qui sera toujours munie d'excellents chevaux et de bonnes voitures ainsi que de conducteurs attentifs et soigneux, et les Propriétaires n'espéreront rien pour contenter les voyageurs.

J. LUCKIN de Montréal à St. Jean  
 WATSON & C<sup>ie</sup> Rivière au Brochet  
 N. BULLARD Swanton  
 T. L. CAMPBELL St. Albans  
 VICTOR ADAMS West Milton  
 S. S. SKINNER Burlington.

Des EXTRAS seront toujours prêts. Toutes les commandes seront exécutées avec soin. On se charge de Paquets, &c., qui seront soigneusement remis à leur adresse. On peut s'assurer des sièges à l'Hôtel DONEGANA et de DALEY, à l'EXCHANGE et au Bureau, à l'Hotel FELLER, rue St. Paul.  
 19 janv.

**BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.**

Extrait.

Montant des dix personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. .... £10,607 1 5

20 Nov.—Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date. .... £11,427 3 10

Do Montant resté. .... 5,746 7 11

Augmentation depuis le 31 Aout 6,730 15 11

Cr.

Montant des dix personnes qui ont déposé à cette date. .... £16,833 17 4

La Banque sera ouverte comme d'ordinaire Tous Les Jours de DIX heures à TROIS, et les SAMEDIS et les LUNDIS de SIX à HUIT heures.

Par ordre du Bureau  
 JOHN COLLINS  
 Caisier.

Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 4 déc. 1846

**DILIGENCE**

ENTRE  
 Montréal et Québec.

TRAJET EN DEUX JOURS.

Le Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches).

Elle partira de l'Hotel Leblanc à Montréal Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence arrivera aux Trois-Rivières, à l'Hotel Bernard et à l'Hotel de M. Ostrom.

Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTELLE-BLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au Bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, Propriétaires, Montréal.  
 T. & T. LECOMTE, Propriétaires, Québec.  
 S. & C. HOUGH, Propriétaires, Québec.  
 MICHEL GAUVIN, Agens à Montréal, G. LEBLANC, O. GOUIN, Agent aux Trois-Rivières.

1 décembre.

Le Soussigné étant devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILLITE de NOEL CINGMARS, avertit ceux qui doivent à la dite failite de venir payer immédiatement le montant de leur compte au No. 117, rue St. Paul, porte voisine de B. Brewster, coin de la rue St. François-Xavier, ou sinon, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

LOUIS FLAMONDON.  
 Montréal, 15 déc. 1846.

**A VENDRE,**

1. O. UN TERRAIN sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux Maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, routes et autres bâties, rapportant l'une, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £150 par année.

2. Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 158 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâties, rapportant un loyer de £200 par année.

3. Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur, et au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

4. Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'écoulement, dans le cas où il n'y aurait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat.  
 22 janv.

**SLEIGHS! SLEIGHS! SLEIGHS!**

LES Soussignés disposent maintenant de leurs fonds d'étendu de voitures d'Hiver, à une réduction de 25 POUR CENT de leurs prix ordinaires.

M. & P. GAVIN,  
 Coin des rues Bleury et Craig.  
 Montréal 29 janv.

**MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU.**

LES Soussignés ayant transporté leur Magasin au No. 1011, rue Notre-Dame, vis-à-vis MM. SAVAGE & SON, et M. SALOMON, fourrier. Remercier leurs pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont reçu. Ils continueront à vendre leur Fond de MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU, à des prix assez bas pour que les familles y trouvent de grands avantages à les visiter. Leur magasin sera ouvert LUNDI prochain 1<sup>er</sup> MARS.

DESEVE & FRERE.  
 Montréal, 26 février 1847.

**A VENDRE.**

UN TERRAIN avec une MAISON à un étage, appartenant à dame veuve CHARLES, sur la Petite rue St. Jacques abritant la bâtisse de la Société d'Histoire Naturelle. Une grande partie du prix d'acquisition peut demeurer entre les mains de l'acquéreur pendant un certain nombre d'années. S'adresser à JAMES COURT.  
 19 fév.

**A Vendre à ce Bureau.**

**AFFICHES**  
 POUR MAISONS A LOUER.

Montréal, 12 février, 1847.

**MONTRES EN OR**

RECEMMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux ornemens de la Famille d'Érable en relief.

A vendre par  
 L. P. BOIVIN.  
 Marché-Neuf, 6 oct.

**GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX.**

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fondries des Etats-Unis, entre autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Farmer, Troy et Air tight, et les célèbres Poêles de cuisine d'acier de Buck, posées de salon à grille, Pencil box Nursery Stoves, les compagnons d'Hydre, poêles de salles Air tight, à air tamperé, et richement ornés. Les poêles patentés de Buck et les poêles Air tight de Troy, sont adaptés également à brûler du bois, du charbon ou du coke, et seront vendus, d'essai, pour un mois. Il ne faut que s'en servir pour en être satisfait. Les poêles de salons, Air tight, (de différent patrons et grandeurs) sont d'un fini parfait, d'une apparence chaste et belle, embellis par des ornemens de bon goût et supérieurs en qualité et sous le rapport de la forme à tout ce qui a jamais été offert en ce genre sur le marché. Ces poêles de salons sont traités des meubles élégants et à bon marché et comme ils sont construits sur le principe des Air tight, ils sont expressément calculés pour donner beaucoup de chaleur avec peu de combustible. La quantité d'ouvrage en relief, augmente la surface rayonnante de manière à lui donner le double du pouvoir d'un poêle de même dimension construit sur l'ancien plan.

Les cylindres pour brûler le charbon ou le coke pour des passages, anti-chambres ou bureaux etc., sont simples de construction, joignant à la fois, l'élégance, la beauté du travail, l'économie du charbon, et la durée; y une visite est respectueusement sollicitée.

BARRETT & HAGAR,  
 23 Octobre. 109 rue St. Paul.

**MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, &c.**

**L. P. BOIVIN,**

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres parmi lesquels se trouvent :

Montres en or émailées pour Dames,  
 Montres du riches de Messieurs,  
 Chaines-Gardes en or,  
 Chaines-Courtes et Clefs en or,  
 Rubans à la Louis-Philippe avec ornemens en acier et en or,  
 Longnettes Doubles en or et en acier,  
 do Simples do  
 do topaz et émailées,  
 Boucles d'Oreilles, nouveau goût,  
 Bagues de Dames et Mrs., en grande variété,  
 Ecrivoires (Ladies companions), plumes en or et plumes en acier.  
 Fusils, Broches, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rasoirs de première qualité, Canifs Ciseaux, &c.

—ATTENDU AUSSI—  
 UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par l'Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc.,  
 Montréal, Juillet, 184.

**L. P. BOIVIN,**  
 Orfèvre et Bijoutier.  
 Rue St. Paul No. 80.

VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits.  
 9 octobre 1846.

**PORCELAINES,**  
 FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Paniers et Boucails contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacoté originairement ou réempacoté par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co.  
 Rue St. Paul, 11 sept.

**V. CARLISLE DOREUR,**  
 166. Rue Notre-Dame. 166.  
 MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, refait les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

{ No. 186 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition,—à des prix modérés.  
 28 juillet, 1846.

**PORTER.**

NOUS avons à offrir au public du Porter qui sans être tout à fait celui de Londres, n'en est pas pour cela moins bon. On devrait se garder de boire des Porters anglais, car il se commet fréquemment à Londres (et nous aurons peut-être occasion de le démontrer plus tard), les plus grandes fraudes dans la fabrication de cette boisson. Je puis affirmer d'après l'expérience, — dit M. Child, auteur d'un Traité pratique, sur la fabrication du Porter, — qu'ils (les brasseurs de Londres) ne pourraient produire le goût agréable actuel du Porter sans le mélange de diverses drogues.

FIGEON, DORAY et SAUVAGEAU.  
 Brasserie Pigeon,  
 Montréal, 2 mars, 1847 } 3c.

AVIS public est par les présentes donné que M. Louis G. Normandeau de L'Assomption, et Dame Thérèse Normandeau, veuve de feu Pierre Auger, ne peuvent révoquer la procuration qu'ils ont donnée au soussigné tant que les dettes de la succession Normandeau ne seront pas acquittées, ainsi que comportait la dite procuration faisant partie de l'acte de partage passé devant M. Girouard et Braut, notaires, et tel qu'il leur a été fait le soussigné par le ministère de M. C. A. Braut, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir appliqué des affaires à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé.

LOUIS DELAGRAVE,  
 29 janv. Procureur des héritiers Normandeau.

**JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.**  
 Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un grand nombre d'amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait, et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les états, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque, M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier.

On ne paye rien pour voir.  
 13 oct.

**NOUVELLES MARCHANDISES.**  
**BEAUDRY ET FRERE,**  
 No. 127, RUE NOTRE-DAME.  
 (Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.)

VIENT de recevoir par le Great-Britain, l'Adelphi, le Caladonia, l'Erromanga et la James Campbell, un assortiment complet de marchandises d'automne, parmi lesquelles sont les articles suivants, savoir :

Châles de toutes descriptions  
 Cashmere et mousses, de laine du dernier goût  
 Soie caraculé et autres descriptions  
 Draps pilots et castors, différents couleurs  
 Doestain et Casimir  
 Draps fins pour Dames et Messieurs  
 Etolies à vente, du dernier goût  
 Fanelles, Couvertes et Plaids.  
 Le tout à des prix très modérés.  
 18 septembre.

**VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.**  
 No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qu'il vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant en possession des patrons les plus récents et approuvés par le mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Ses prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., a en mains une grande variété de Sleighs. Les réparations et le peinture de voiture seront faites avec ponctualité et la plus grande attention.  
 Montréal, 9 déc. 1846.

**PELLETIERES.**

Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletieres, consistant en Martre naturelle, Ecureuil, Renard, Castor, Neutria, Vision, Loutra, Loup marin, lustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuil de Lorette et des Barettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord-est la place d'Armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES.  
 Décembre.

**FAITES ATTENTION**  
**TAPIS A L'HUILE,** VENDRE au magasin de M. A. LAFLEUR, No. 109 Marché à Foin, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assortis, pour Chambres, Passages et Esplanades, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Tapis, et tapis Cirés pour différents usages; Toile, pour Cheapeux, pots et Mantoux, etc.

**A LOUER.**

UNE MAISON en pierre à deux étages avec tigeusement située dans le village de Nicolet, avec cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances. Cette place a été occupée depuis huit ans par M. Woodworth. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux.

23 octobre.  
 LS. BEAUCHEMIN.

**LACOSTE & MORIN**  
 Notaire s Publics

Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications.  
 26 janv. 1847

**J. P. Leprohon, Avocat,**  
 A ETABLIE SON BUREAU,  
 RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre

STANISLAS DRABEAU, chef d'Atelier  
 L'IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE